

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

5 juillet 2024

et qu'elle a été faite le

5 juillet 2024

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 32

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 16

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2024_07_102

Objet :

Approbation du PV de la séance du 6 juin 2024 et désignation d'un secrétaire de séance

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*
Séance du Jeudi 11 juillet 2024**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Ougney après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Anne-Marie LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérôme FASSET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigny : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN Ougney : M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligny : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO

Suppléés :

Absents excusés : Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, Mme Valérie BENDERITTER Gendrey : M. Gilbert TSCHAIEN Monteplain : M. Luc BEJEAN Orchamps : M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD Ranchot : M. Gérard ROBERT Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange : Mme Aurore PLANCON Serre les Moulrières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervey : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Eric PERTUS

Procurations de vote :

Mandants : M. Nicolas JOLY (Orchamps), M. Gérard ROBERT (Ranchot), Mme Aurélie CHANCENOTTE (Romain)

Mandataires : M. Régis CHOPIN (Orchamps), Mme Séverine MARANO (Ranchot), Mme Isabelle GUILLOT (La Bretenière)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h08 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2024 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Nomme Monsieur Eric PERTUS secrétaire de séance ;**
- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 6 juin 2024.**

Le compte-rendu est joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSETNET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Emmanuel BARBERET
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 6 juin 2024</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Courtefontaine :** M. Jean-Noël ARNOULD
- **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO
- **Monteplain :** M. Luc BEJEAN
- **Ougney :** M. Cédric IVANES
- **Ranchot :** Mr Gérard ROBERT
- **Serre Les Moulières :** M. Claude TERRON
- **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 6 juin 2024 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h07 et a été levée à 20h05.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Nomme Monsieur Emmanuel BARBERET secrétaire de séance ;**
- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 avril 2024.**

Voté à l'unanimité

b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Convention de partenariat associative avec l'association LMF Asso sante afin d'améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat associative ;**
- **Approuve les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

a. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;**
- **Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Modifie le tableau des effectifs ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi est disponible et inscrit au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

b. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;**

- **Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Modifie le tableau des effectifs ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi est disponible et inscrit au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

c. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Crée un poste dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet ;**
- **Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Modifie le tableau des effectifs ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi est disponible et inscrit au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

d. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants territoriaux à temps complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des Educateurs Jeunes Enfants à temps complet ;**
- **Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

e. Convention financière de reprise du compte épargne temps (cet) suite à un recrutement par voie de mutation

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur cette convention financière de reprise du Compte Epargne Temps (CET) ;
- Approuve les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a. Décision modificative N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Principal de l'exercice 2024 comme ci-après.

Voté à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL
Décision modificative n°1

Chapitre		Compte	Libellé_compte	Opérations	Services	Site	Fonction/dépenses	Recettes	Observation
20	203		Frais études, élaboration, modification et études des d'urbanisme	AMT	PLUI	001	31400		PLUI- Remunération commissaires enquêteurs
20	2030		Autres matériels informatiques	EIE	FRANCAIS	331	1300		RE- Transfert compte à compte
20	2030		Autres immobilisations corporelles	EIE	FRANCAIS	331	400		RE- Transfert compte à compte
20	2030		Autres matériels de bureau et mobiliers	EIE	FRANCAIS	331	9000		RE- Transfert compte à compte
20	2030		Autres immobilisations corporelles	EIE	OUJ/PAC/VI	331	-12000		RE- Transfert compte à compte
20	2030		Autres matériels informatiques	EIE	DAMPIERRE	331	300		RE- Transfert compte à compte
20	2030		Autres matériels de bureau et mobiliers	EIE	DAMPIERRE	331	-1330		RE- Transfert compte à compte
20	2030		Autres immobilisations corporelles	EIE	DAMPIERRE	331	-1400		RE- Transfert compte à compte
20	2030		Autres matériels de bureau et mobiliers	EIE	CRECHE2	4230	-1020		RE- Transfert compte à compte
20	2030		Autres matériels de bureau et mobiliers	EIE	CRECHE	4230	1020		RE- Transfert compte à compte
20	2030		Autres immobilisations corporelles	EIE	CRECHE2	4230	-5000		RE- Transfert compte à compte
20	2030		Autres immobilisations corporelles	EIE	CRECHE	4230	5000		RE- Transfert compte à compte
20	2030		Concessions et droits similaires	EIE	CU	331	1300		RE- LOGICIEL LET A SFC FEUX JELINES
20	2030		Autres immobilisations corporelles	EIE	DE ALSH	331	6375		RE- Transfert compte à compte
020	020		Virement de la section de fonctionnement	GEN	NV	01		30270	
							TOTAL INVESTISSEMENT	30070	30270

Chapitre		Compte	Libellé_compte	Opérations	Services	Site	Fonction/dépenses	Recettes	Observation
000	000		Frais de télécommunication	ECO	SC00	00	-000		RE- Transfert compte à compte
000	000		Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	EIE	FRANCAIS	331	000		RE- Transfert compte à compte
000	000		Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	EIE	FRANCAIS	331	000		RE- Transfert compte à compte
000	000		Autres frais divers	EIE	FRANCAIS	331	000		RE- Transfert compte à compte
000	000		Autres frais divers	EIE	ORCHAMPIS	331	000		RE- Transfert compte à compte
000	000		Transports de biens et transports collectifs - Divers	EIE	ORCHAMPIS	331	000		RE- Transfert compte à compte
000	000		Autres frais divers	EIE	PARIS	331	000		RE- Transfert compte à compte
000	000		Frais de télécommunications	EIE	GALDUBIN	331	000		RE- Transfert compte à compte
000	000		Autres frais divers	EIE	DAMPALSH	331	-000		RE- Transfert compte à compte
000	000		Transports de biens et transports collectifs - Divers	EIE	DAMPALSH	331	-1000		RE- Transfert compte à compte
000	000		Autres frais divers	EIE	GENSBREY	331	-000		RE- Transfert compte à compte
000	000		Transports de biens et transports collectifs - Divers	EIE	GENSBREY	331	-000		RE- Transfert compte à compte
000	000		Virements à des opérations de formation	EIE	CU	331	000		RE- FORMATION INITIALE ET A
000	000		Autres honoraires, droits de...	GEN	AMT2	00	-13000		RE- honoraires experts 2023 Remunération commissaires enquêteurs
000	000		Virement à la section d'investissement	GEN	REV	00		30270	
000	000		Transports de personnes autorisés à la collectivité	SCO	SC00	301	00000		SCO-Transport sorties élèves tous évahés
000	000		Subventions de fonctionnement aux entreprises	SCO	SC00GENEV	301	-3000		RE- Transfert compte à compte
000	000		Frais de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	SCO	SC00GENEV	301	2000		RE- Transfert compte à compte
000	000		Publications	TOU	TOU2	001	0000		COM- Ouvre stable budget
000	000		Publications	TOU	TOU2	001	0000		COM- Ouvre stable budget
							TOTAL FONCTIONNEMENT	30270	00

4. ECONOMIE/TOURISME

- a. Convention d'autorisation en matière d'aide aux organismes de soutien à la création reprise d'entreprises*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur cette convention d'autorisation en matière d'aide aux organismes de soutien à la création reprise d'entreprises ;**
- **Approuve les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.**

Voté à l'unanimité

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / POLITIQUE INTERCOMMUNAL

- a. Projet de Schéma régional des carrières*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur ledit projet de Schéma régional des carrières.

Voté à l'unanimité

- b. Institution et délégation du droit de préemption urbain à la commune de Pagny sur la zone urbaine de centre Bourg (UCB)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide d'instituer le Droit de Préemption dans un périmètre délimité par la carte communale de Pagny sur la zone urbaine centre bourg (UCB) ;**
- **Motive sa décision selon l'article L 300-1 et l'article L 210-1 du Code de l'urbanisme par la réalisation d'un parking sur la parcelle AB 368, où est situé pour l'instant un hangar, qui serait destiné aux commerces (boulangerie et pizzeria) afin d'en faciliter l'accès ;**
- **Délègue ce droit de préemption à la commune de Pagny.**

Voté à l'unanimité

- c. Institution et délégation du droit de préemption urbain à la commune de Brans sur la parcelle N°39074 ZC 96*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide d'instituer le Droit de Préemption dans un périmètre délimité par la carte**

- communale de Brans sur la parcelle n°39074 ZC 96 ;
- Motive sa décision selon l'article L 300-1 et l'article L 210-1 du Code de l'urbanisme par la destruction de l'hangar attenant à la maison et menaçant de tomber, pour la réalisation d'un élargissement du chemin menant à l'habitation se situant derrière ;
- Délègue ce droit de préemption à la commune de Brans.

d. Enquête publique sur le projet de réglementation des boisements sur la commune de Vitreux : demande d'avis

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu l'article R.126-5 du Code rural de la pêche maritime, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur ledit dossier d'enquête publique concernant le projet de réglementation des boisements de la commune de Vitreux.

Voté à l'unanimité

e. Convention de partenariat – expérimentation de l'aménagement d'espaces de prairies à l'intérieur du massif de la Forêt de Chaux

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention de partenariat entre l'État, le Pays Dolomites, l'ONF, la Fédération départementale des chasseurs, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, la Communauté de communes Jura Nord, la Communauté de communes du Val d'Amour jointe au présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

6. ASSAINISSEMENT

a. Travaux SIDEDEC – Extension du réseau de distribution publique d'électricité : station d'épuration à Ranchot

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de travaux d'extension à réaliser sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la Collectivité d'un montant estimé à 7 938,81 € HT ;
- Prends acte que la part de la collectivité, estimée à 3 119,95 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEDEC :
 - À hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
 - Le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEDEC du décompte général et définitif de l'opération.
- Autorise le SIDEDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total

indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoin, le Conseil Communautaire devra être saisi pour accord ;

- S'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations ;
- Autorise Monsieur le Président à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autorise Monsieur le Président à signer tous documents à cet effet ;
- Dit que les dépenses liées à la présente décision seront payées sur le budget annexe « Assainissement collectif ».

Voté à l'unanimité

7. CULTURE/MONDE ASSOCIATIF

a. Dispositif cartes avantages jeunes : Signatures de conventions

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de partenariat avec Info Jeunes Jura pour les 2 points de vente ;
- Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention « Coupon Avantage Bibliothèque » ;
- Accepte les termes desdites conventions ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Attribution d'une subvention supplémentaire à l'association Proximiam

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte d'attribuer une subvention supplémentaire d'un montant de 400,00 € à l'association PROXI MIAM ;
- Autorise le versement de cette subvention à l'association PROXIMIAMI ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2024 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

c. Attribution d'une subvention supplémentaire à l'association Team Motoblue

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00 € à l'association TEAM MOTOBLUE ;**
- **Autorise le versement de cette subvention à l'association TEAM MOTOBLUE ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2024 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

d. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Jeunes d'Etrepigny

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00 € à l'Amicale des Jeunes d'Etrepigny ;**
- **Autorise le versement de cette subvention à l'Amicale des Jeunes d'Etrepigny ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2024 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

e. Attribution d'une subvention au Comité d'Organisation du Tour du Jura : Validation de principe

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Valide le principe d'accueillir l'édition 2025 du Tour du Jura pour le développement du tourisme sur son territoire ;**
- **Valide le principe d'attribuer une subvention d'un montant de 16 000,00 € au Comité d'organisation du Tour du Jura ;**
- **Valide le principe d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget Principal 2025 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

8. EJE / AFFAIRES SCOLAIRES

a. RPI MONT GUERIN – Validation de la fermeture de l'école et de l'accueil de loisirs à Montmirey la Ville à compter de la rentrée de septembre 2025

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (3 contres), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la fermeture de l'Accueil de Loisirs et de l'école situés à Montmirey-la-Ville à compter de la rentrée de septembre 2025 ;**
- **Désaffecte le bâtiment de l'école et de l'Accueil de Loisirs à Montmirey-la-Ville à usage scolaire et périscolaire du domaine public de la CCJN à compter de la rentrée de septembre 2025 ;**
- **Prend acte que le bâtiment revient à la commune de Montmirey-la-Ville après sa désaffectation à compter de la rentrée de septembre 2025 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon**

déroulement de ce dossier ;

- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à la majorité

- b. *Modification de la carte scolaire des communes d'Offlanges, Montmirey-le-Château et Montmirey-la-Ville : Affectation des enfants au pôle éducatif à Dammartin-Marpain*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (3 contres), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Modifie la carte scolaire des communes d'Offlanges, Montmirey-le-Château et Montmirey-la-Ville ;**
- **Décide que les enfants des communes d'Offlanges, Montmirey-le-Château et Montmirey-la-Ville seront affectés au Pôle éducatif à Dammartin Marpain à compter de la rentrée de septembre 2025 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à la majorité

- c. *Convention triennale entre la CCJN et la Mutualité Française*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur le renouvellement de ce partenariat ;**
- **Se prononce favorablement sur cette convention triennale ;**
- **Approuve les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.**

Voté à l'unanimité

- d. *Modification des horaires de l'ACM à Dampierre à compter de la rentrée de septembre 2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Valide l'ouverture de l'ACM à Dampierre jusqu'à 19h00 pendant une période d'une année scolaire, à compter de la rentrée de septembre 2024, le temps de l'expérimentation ;**
- **Modifie les horaires d'ouverture comme suit :**

7h00 - 8h30
11h45-13h45
16h10-19h00

- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier ;**

- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20h05

Commune de Evans,
Emmanuel BARBERET



Le Président,
Gérome FASSET

